



# CHAMPIONNAT DE FRANCE ÉQUIPE AVENIR BMX RACING

- Règlement 2026 -



## Art. 1 : Objectif

Le Championnat de France Equipe Avenir BMX Racing a pour but de contribuer à la promotion des structures formatrices de pilotes BMX et de favoriser une meilleure confrontation entre les équipes des pilotes rentrant dans le programme « Relève » de la FFC.

## Art. 2 : Composition des équipes

L'effectif des structures Equipe Avenir BMX se compose de pilotes français évoluant en « U19 » (Homme et Femme) et « U17 national » (Homme et Femme). L'effectif est composé de 10 pilotes maximums avec un minimum de 5 pilotes répartis comme suit :

- ✓ 1 pilote U19 obligatoire (Femme ou Homme)
- ✓ 1 pilote U17 national obligatoire (Femme ou Homme)
- ✓ 3 pilotes choisis indifféremment parmi les catégories U19 ou U17 national (Femme ou Homme)

Les autres pilotes composant l'effectif pourront être choisis indifféremment dans les catégories U19 ou U17 national (Homme ou Femme).

Les pilotes qui composeront l'effectif de ces structures devront être licenciés depuis au moins 1 saison dans le club auquel ils sont licenciés au moment de la demande de labellisation de la structure (sauf cas de force majeur). Un pilote déjà présent dans l'effectif d'une DN ne peut pas être présent dans l'effectif d'une Equipe Avenir et vice-versa.

## Art. 3 : Classement

Le classement de chaque Equipe Avenir se fera selon le barème fédéral applicable aux catégories « LCQ Championnat ».

Les 3 meilleurs résultats seront pris en compte sur chaque course pour le classement des Equipes Avenir.

A l'issue de la dernière épreuve, l'équipe qui aura marqué le plus de points sera déclaré vainqueur du Championnat de France des Equipes Avenir BMX.

En cas d'égalité, c'est l'équipe qui aura totalisé le plus de points à la dernière course qui sera déclarée vainqueur.

## Art. 4 : Récompenses

Les 3 premières équipes classées à l'issue de la dernière épreuve, recevront un trophée et des médailles pour les pilotes.

Lors de la cérémonie protocolaire, les pilotes et le staff de l'équipe se doivent de tenir un aspect vestimentaire et un comportement exemplaire.

Les structures lauréates en année *n* devront impérativement apposer sur leur maillot, le logo du vainqueur lors de la saison *n+1*. Les conditions d'utilisation du logo ainsi que ce dernier, vous seront envoyées à l'issue du Championnat de France via un document de charte graphique

## Art. 5 : Calendrier des épreuves

Les épreuves 2025 comptants pour le Championnat de France des EA sont les manches de la Coupe de France et les Championnats de France.

Voici la liste des épreuves concernées pour la saison 2026 :

- Coupe de France #1 et #2 à Machecoul (PDLL)
- Coupe de France #3 et #4 à Vesoul (BFRC)
- Coupe de France #5 et #6 à La Chapelle Saint Mesmin (CVDL)
- Coupe de France #7 et #8 à Troyes (GEST)
- Coupe d'Europe #9 et #10 La Chapelle Saint Mesmin (CVDL)
- Championnats de France à Besançon (BFRC).

## Art. 6 : Dispositions disciplinaires

Le pilote faisant l'objet d'une mesure disciplinaire avec mise hors course ou déclassement pour une infraction au règlement, se verra retirer les points qu'il aura acquis dans l'épreuve considérée (point de bonus compris).

Toute infraction aux règlements FFC et UCI, relatifs à la lutte contre le dopage, entraînera la suppression des points acquis par le pilote lors de l'épreuve concernée.

Les points ainsi perdus par le pilote sanctionné, ne pourront en aucun cas, être attribués à un autre pilote.

## Art. 7 : Pénalités

Sur précision du Bureau Exécutif Fédéral, il est rappelé que des pénalités seront infligées aux candidats à la labellisation Équipe Avenir BMX 2025, lorsque le dossier de labellisation sera complété en retard et/ou sera incomplet.

Les pénalités seront infligées de la façon suivante \* :

- DOSSIER INCOMPLET AU 5 JANVIER : - 60 points
- DOSSIER EN RETARD AU-DELA DU 5 JANVIER : -120 points

\*Exception faite sur :

- Maquette du maillot (au plus tard le 19 janvier – au-delà application de la pénalité).

Il est précisé que le rapport moral de votre assemblée générale 2024 et les comptes arrêtés au plus tard au 31 octobre 2024 devront figurer dans votre dossier de candidature sous peine de pénalités.

## Art. 8 : Tenue vestimentaire (cf. schéma ci-après)

Les pilotes d'une même équipe EA doivent porter un maillot unique et uniforme et ce, dès les essais. Sauf disposition particulière, aucun pilote ne sera admis à courir sous les couleurs d'une autre association ou société que l'Équipe Avenir dans laquelle il est déclaré. Dans le cas où cet article venait à ne pas être respecté, l'EA concernée ne pourra marquer aucun point le jour de ladite compétition.

Les maillots de l'Équipe Avenir déclarée devront répondre aux obligations suivantes :

- Cas d'une Équipe Avenir de club : le maillot devra être obligatoirement celui du club, hors inscription « Équipe Avenir » et partenaire principale s'il est différent,
- Cas d'une Équipe Avenir en entente de clubs : le maillot devra être celui de l'Entente, tel que déposé lors de la labellisation.

Toutefois, après décision et accord du manager de la structure, le pilote peut disposer d'un espace réservé pour ses sponsors privés. La surface de cet espace est de 8 cm par 20 cm sur chaque épaule.

Le nom et/ou le prénom peuvent être inscrits dans le dos du pilote, entre les deux épaules.

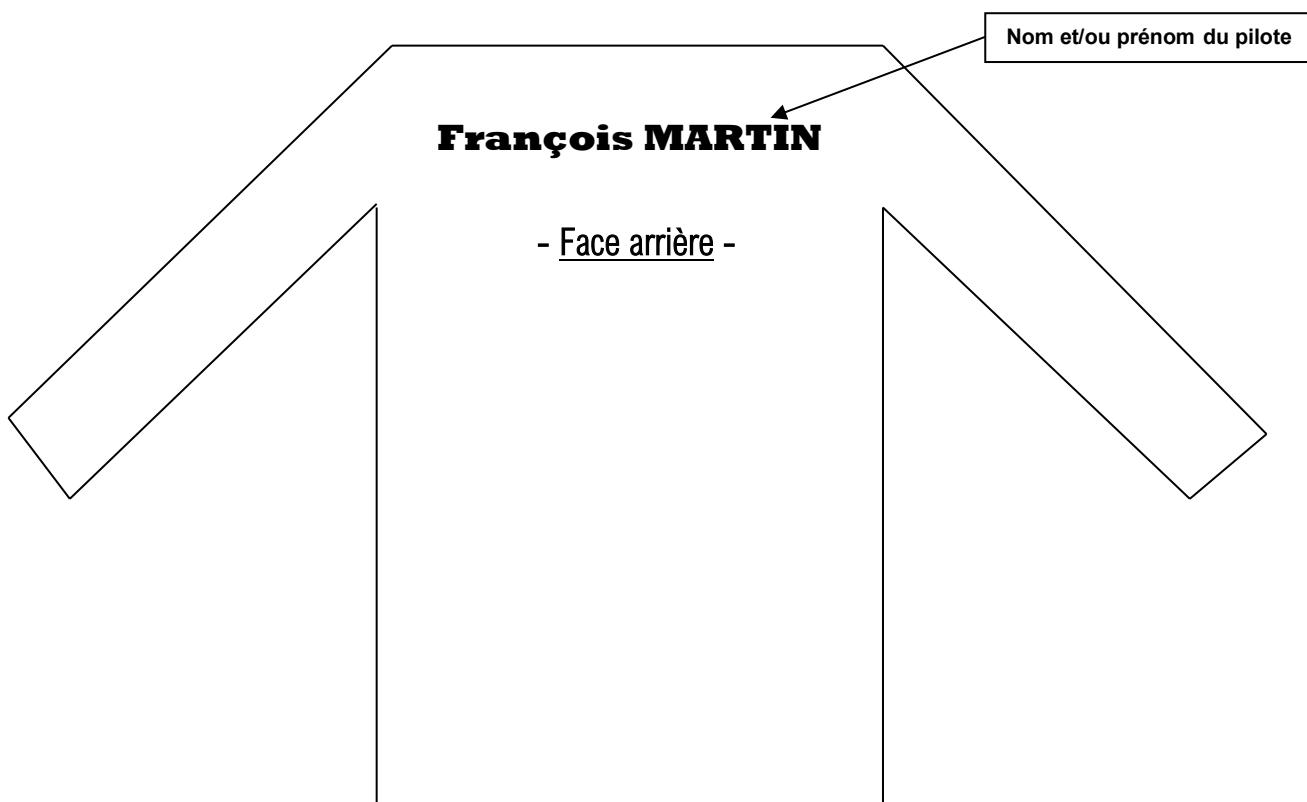
Le drapeau national est fortement conseillé sur le haut de l'épaule.

Les pilotes ne sont pas autorisés et ne doivent pas faire figurer de numéro sur le dos du maillot sous peine d'être soumis à sanction.

Chaque EA s'engage à fournir une maquette de maillot lisible et non « à plat » afin d'alimenter la plaquette des EA BMX qui sera diffusée en début de saison.



## Schématisation du maillot règlementaire d'une Équipe Avenir de BMX



**Barème de point LCQ – Championnat – BMX Racing**  
(sous réserve de validation par le BE du 13.11.2025)

	<b>Resultats</b>	<b>Points Elite</b>	<b>Points U23</b>	<b>Points U19 &amp; U17</b>
<b>1st round</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>3</b>
	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>3</b>
	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>3</b>
	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>3</b>
	5	0	0	0
	6	0	0	0
	7	0	0	0
	8	0	0	0

	<b>Resultats</b>	<b>Points Elite</b>	<b>Points U23</b>	<b>Points U19 &amp; U17</b>
<b>1/8ème</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>4</b>
	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>4</b>
	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>4</b>
	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>4</b>
	5	7	5	3
	6	6	4	2
	7	5	3	1
	8	5	3	1

	<b>Resultats</b>	<b>Points Elite</b>	<b>Points U23</b>	<b>Points U19 &amp; U17</b>
<b>Last Chance</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>2</b>
	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>2</b>
	3	3	2	1
	4	3	2	1
	5	3	2	1
	6	3	2	1
	7	3	2	1
	8	3	2	1

	<b>Resultats</b>	<b>Points Elite</b>	<b>Points U23</b>	<b>Points U19 &amp; U17</b>
<b>1/4</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>4</b>
	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>4</b>
	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>4</b>
	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>4</b>
	5	7	5	3
	6	6	4	2
	7	5	3	1
	8	5	3	1

	<b>Resultats</b>	<b>Points Elite</b>	<b>Points U23</b>	<b>Points U19 &amp; U17</b>
<b>1/32ème</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>4</b>
	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>4</b>
	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>4</b>
	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>4</b>
	5	7	5	3
	6	6	4	2
	7	5	3	1
	8	5	3	1

	<b>Resultats</b>	<b>Points Elite</b>	<b>Points U23</b>	<b>Points U19 &amp; U17</b>
<b>1/2</b>	<b>1</b>	cf. finale	cf. finale	cf. finale
	<b>2</b>	cf. finale	cf. finale	cf. finale
	<b>3</b>	cf. finale	cf. finale	cf. finale
	<b>4</b>	cf. finale	cf. finale	cf. finale
	5	16	8	4
	6	16	8	4
	7	14	6	3
	8	14	6	3

	<b>Resultats</b>	<b>Points Elite</b>	<b>Points U23</b>	<b>Points U19 &amp; U17</b>
<b>1/16ème</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>4</b>
	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>4</b>
	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>4</b>
	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>4</b>
	5	7	5	3
	6	6	4	2
	7	5	3	1
	8	5	3	1

	<b>Resultats</b>	<b>Points Elite</b>	<b>Points U23</b>	<b>Points U19 &amp; U17</b>
<b>Finale</b>	<b>1</b>	<b>48</b>	<b>31</b>	<b>20</b>
	<b>2</b>	<b>42</b>	<b>27</b>	<b>17</b>
	<b>3</b>	<b>37</b>	<b>24</b>	<b>15</b>
	4	33	<b>22</b>	<b>13</b>
	5	30	20	12
	6	27	18	11
	7	26	17	10
	8	25	16	9